conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DURCISSEUR H80

Date d'exécution : 05.11.2025 **Version (Révision) :** 8.0.0 (7.0.0)

Date d'édition : 05.11.2025

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

DURCISSEUR H80

Identifiant unique de formulation: MJ30-J00V-A00Y-04US

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants. Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur: MONOPOL AG

Rue/Boîte Postale:

Oberrohrdorferstrasse 51

Sigle du pays/Code postal/Localité 5442 Fislisbach

:

 Téléphone :
 +41 56 484 77 77

 Télécopie :
 +41 56 484 77 99

 Contact :
 info@monopol-colors.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation): Catégorie 4; Nocif par inhalation.

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

 $\ \ \, \text{Eye Dam. 1 ; H318 - L\'esions oculaires graves/irritation oculaire : Cat\'egorie 1 ; Provoque de graves l\'esions des yeux. }$

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 1B; H360F - Toxicité pour la reproduction: Catégorie 1B; Peut nuire à la fertilité.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 ; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques











Flamme (GHS02) · Danger pour la santé (GHS08) · Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Page: 1/9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DURCISSEUR H80

Date d'exécution: 05.11.2025 **Version (Révision):** 8.0.0 (7.0.0)

Date d'édition : 05.11.2025

MIXED XYLENE

2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE; N°CAS: 140-31-8 N,N-DIMÉTHYL-1,3-PROPANEDIAMINE; N°CAS: 109-55-7 4,4`-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL; N°CAS: 80-05-7

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/....

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

O220 Réservé aux utilisateurs professionnels.

Indications diverses

P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 - Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant. P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/.... P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

e mélange contient >= 0,1% de substances qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes. Voir la SECTION 3 de cette fiche de données de sécurité.

• 4,4`-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL; N°CAS: 80-05-7; N°CE: 201-245-8; Numéro d'identification UE: 604-030-00-0

Effets nocifs possibles sur l'environnement

e mélange contient >= 0,1% de substances qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes. Voir la SECTION 3 de cette fiche de données de sécurité.

• 4,4`-ISOPROPYLIDÈNEDIPHÉNOL; N°CAS: 80-05-7; N°CE: 201-245-8; Numéro d'identification UE: 604-030-00-0 Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

MIXED XYLENE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-xxxx; N°CE: 905-588-0

Poids : $\geq 45 - < 50 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H312

Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335

ALCOOL BENZYLIQUE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492630-38; N°CE: 202-859-9; N°CAS: 100-51-6

Poids : ≥ 15 - < 20 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319

Page: 2/9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DURCISSEUR H80

Date d'exécution : 05.11.2025 **Version (Révision) :** 8.0.0 (7.0.0)

Date d'édition : 05.11.2025

2,4,6-TRIS(DIMÉTHYLAMINOMÉTHYL)PHÉNOL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119560597-27; N°CE: 202-013-9;

N°CAS: 90-72-2

Poids : \geq 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319

2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE ; N°CE : 205-411-0; N°CAS : 140-31-8

Poids: $\geq 3 - \langle 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302

Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412

N,N-DIMÉTHYL-1,3-PROPANEDIAMINE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486842-27; N°CE: 203-680-9; N°CAS:

109-55-7

Poids : $\geq 1 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302

Skin Sens. 1; H317

4,4\`-ISOPROPYLID\`ENEDIPH\'ENOL; N\'CE: 201-245-8; N\'CAS: 80-05-7

Poids : $\geq 1 - < 2.5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Repr. 1B; H360F Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335

Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Limites de concentrations spécifiques

: (M Chronic=10) • (M Acute=1)

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

3.3 Indications diverses

peinture aux solvants

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Garder au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Consulter impérativement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Page: 3 / 9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DURCISSEUR H80

Date d'exécution: 05.11.2025 **Version (Révision):** 8.0.0 (7.0.0)

Date d'édition : 05.11.2025

mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Colmater les bouches de canalisations. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionelle. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau Contact avec les yeux Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Equipment de protection personnel voir chapitre 8. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: procédé de pulvérisation

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas vider le récipient avec de la pression. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) (D): 3

Ne pas stocker ensemble avec

Ne pas stocker ensemble avec Acide base Comburant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informationes

Page: 4/9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DURCISSEUR H80

Date d'exécution : 05.11.2025 Version (Révision): 8.0.0 (7.0.0)

Date d'édition : 05.11.2025

> supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Observer les prescriptions dentreposages officielles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail ALCOOL BENZYLIQUE; N°CAS: 100-51-6

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH) Valeur limite: 22 mg/m³ / 5 ml/m³ Remarque: H SSC Version: 22.02.2021 4,4\`-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL; N°CAS: 80-05-7

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

Paramètre: E: fraction inhalable

Valeur limite: 3 mg/m^3 S R1BF SSC Remarque: 22.02.2021 Version: Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (CH)

Paramètre : E: fraction inhalable

Valeur limite: 5 mg/m³ Remarque: S SSC 14.05.2019 Version: Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 (D)

Paramètre : E: fraction inhalable Valeur limite: 5 mg/m³

Limitation de crête : 1(I) Remarque: Υ Version: 23.06.2022 Type de valeur limite (pays d'origine) TWA (EC)

E: fraction inhalable Paramètre :

Valeur limite : 2 mg/m³ Version: 20.06.2019

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Protection corporelle

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Après contact avec la peau Se laver immédiatement avec:

Page: 5 / 9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DURCISSEUR H80

Date d'exécution : 05.11.2025 **Version (Révision) :** 8.0.0 (7.0.0)

Date d'édition : 05.11.2025

Eau et savon Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide
Couleur: jaune
Odeur: aminé

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et
intervalle d'ébullition :(1013 hPa)non applicablePoint éclair :25°CPression de vapeur :(50 °C)non applicable

Densité : (20 °C) 0.9 g/cm 3 **Test de séparation des solvants :** (20 °C) < 3 %

Temps d'écoulement : (20 °C) 15 s DIN gobelet 4 mm

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.5 Matières incompatibles

Comburant Réaction exothermique avec: Alcalies (bases), concentré. Acide, concentré.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat Dose efficace : 1230 mg/kg

Paramètre : DL50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)

Voie d'exposition : Par voie orale

Page: 6 / 9

(FR/CH)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DURCISSEUR H80

Date d'exécution: 05.11.2025 **Version (Révision):** 8.0.0 (7.0.0)

Date d'édition : 05.11.2025

Espèce : Souris

Dose efficace : 1600 mg/kg

Paramètre: DL50 (2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE; N°CAS: 140-31-8)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat

Dose efficace: 1470 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre: DL50 (2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE ; N°CAS : 140-31-8)

Voie d'exposition : Dermique Espèce : Lapin Dose efficace : 880 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre: CL50 (ALCOOL BENZYLIQUE ; N°CAS : 100-51-6)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : 1000 ppm Temps d'exposition : 8 h

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres effets néfastes

L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite MAK peut avoir conséquence d'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du systèm nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cavs grave perte de la connaissance. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Eclaboussures de solvants peuvant irriter les yeux e y causser des blessures réversibles. Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l' UE 1999/45/EC et de le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Aucune information disponible. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Page: 7/9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DURCISSEUR H80

Date d'exécution : 05.11.2025 **Version (Révision) :** 8.0.0 (7.0.0)

Date d'édition : 05.11.2025

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT RELATED MATERIAL (4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s):

Code de classification:

Danger n° (code Kemler):

Code de restriction en tunnel:

D/E

Dispositions particulières:

LQ 5 | E 1

Étiquette de danger:

3

N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s): 3
Numéro EmS: F-E / S-E
Dispositions particulières: LQ 5 | E 1
Étiquette de danger: 3 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s): 3
Dispositions particulières: E 1
Étiquette de danger: 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID): Oui Transport maritime (IMDG): Oui (P)
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

15. Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 30, 66, 75

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D):

Poids (Article 5.2.5. I): < 5 %

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe (D) : 3 (Présente un très grave danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Page: 8 / 9

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : DURCISSEUR H80

Date d'exécution : 05.11.2025 **Version (Révision) :** 8.0.0 (7.0.0)

Date d'édition : 05.11.2025

Aucune information disponible.

16. Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 15. Classe risque aquatique

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
⊔ 210	Provoquo do gravos lósions dos voux

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 9 / 9